



PRODUCTION

Les unités de production n°2, 4 et 6 sont en fonctionnement, à disposition du réseau électrique.

- L'unité de production n°1 est à l'arrêt programmé pour visite partielle.
- L'unité de production n°3 est à l'arrêt pour simple rechargement.
- L'unité de production n°5 est à l'arrêt programmé pour visite partielle.

ZOOM SUR L'ARRET



Etape cruciale en semaine 42 pour l'unité n°5 : les nouveaux générateurs de vapeur ont gagné leurs logements respectifs au sein du bâtiment réacteur – Une étape de l'arrêt réussie !

REUNIONS PUBLIQUES SUR L'IODE

Les réunions de Ruminghem du 10 octobre et de Dunkerque du 18 octobre ont accueilli plus de 250 personnes. Les pouvoirs publics (préfecture), l'agence régionale de santé, l'Autorité de sûreté nucléaire, la Commission locale d'information ainsi que la direction et les médecins de la centrale nucléaire de Gravelines ont répondu présents pour répondre aux questions des nouveaux riverains.

Revenons sur les questions les plus courantes :

Je n'ai pas reçu de coupon. Comment récupérer mes comprimés d'iode ? : le listing a pu vous « oublier » ou vous venez d'arriver dans la commune, donc après la constitution de ce listing. Pas de souci : vous pouvez récupérer les comprimés pour votre foyer en vous rendant dans une pharmacie du nouveau périmètre et en présentant un simple justificatif de domicile. Le pharmacien doit vous remettre le nombre de comprimés en fonction du nombre de personnes composant votre foyer, avec une marge si vous recevez régulièrement des personnes chez vous (nounou à domicile, enfants et petits-enfants, etc...).

Je travaille dans un établissement recevant du public. Comment faire pour récupérer les comprimés d'iode ? Là encore, c'est le pharmacien qui sera votre porte d'entrée. Vous lui indiquerez le nombre de personnes concernées (salariés + personnes accueillies par la structure) et il commandera auprès de son grossiste le nombre de comprimés dont vous aurez besoin.

DERNIERE REUNION PUBLIQUE IODE : vendredi 25 octobre / 18h30
Salle Polyvalente, La Place - 59284 Pitgam

POUR VOUS INFORMER :

Numéro vert **0 800 96 00 20** disponible du lundi au vendredi de 10h à 18h et le samedi de 10h à 12h - www.distribution-iode.com
Autres sites internet utiles : www.nord.gouv.fr; www.pas-de-calais.gouv.fr
www.edf.fr/gravelines ; www.asn.fr ; www.risques.gouv.fr



VIE INDUSTRIELLE

Ecart de sûreté

Le **8 octobre 2019**, un essai périodique est réalisé de façon anticipée sur les chaînes mesurant la puissance de l'unité de production N° 3, alors à l'arrêt.

Lors d'une manœuvre demandée par la procédure d'essai, un ordre de démarrage est donné à la turbopompe (permettant l'alimentation des générateurs de vapeur). La phase d'arrêt dans laquelle se trouvait l'unité de production ne requiert pas la mise en service de cet équipement. De ce fait, l'ordre de démarrage de cette turbopompe était erroné.

Dès la détection de l'écart, l'essai périodique a été stoppé et l'installation remise dans son état initial.

Cet écart de Sûreté n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement. Il a été déclaré le **10 octobre 2019** à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0, sous l'échelle INES.

Le **3 septembre 2019**, alors que l'unité de production n° 5 est à l'arrêt, des travaux de remplacement de relais électriques sont effectués. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une modification nationale visant à sécuriser l'exploitation de l'installation.

En octobre, le service Sûreté Qualité contrôle la réalisation des travaux afin de mettre à jour les Spécifications Techniques d'Exploitation. Ce service constate que les réalisations ont eu lieu mais a également constaté un écart dans le respect du processus de contrôle-qualité. Cet écart de Sûreté n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement. Il a été déclaré le **14 octobre 2019** à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0, sous l'échelle INES.

MAINTENANCE EN DIRECT



Le barrage flottant fait peau neuve !

L'important trafic maritime en Mer du nord génère un risque de pollution par les hydrocarbures due à un accident de navigation ou à une avarie se produisant à proximité des prises d'eau pourrait engendrer un arrêt de production

C'est la raison pour laquelle un barrage flottant est installé de façon permanente au niveau de l'avant-port à l'est du site.

Ce barrage fait l'objet d'une maintenance annuelle par la société VINCI Construction Maritime et Fluvial. Celle-ci consiste à vérifier l'intégrité du barrage, mais aussi en un bon nettoyage afin d'ôter les éventuelles moules et algues qui y auraient élu domicile !

Cette activité de maintenance nécessite des moyens terrestres, maritimes et subaquatiques sur une durée de deux mois. Elle doit être effectuée à marée haute et dans des conditions météorologiques favorables.

Une activité toujours impressionnante qui se déroule actuellement au large de la centrale...